



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Numéro 06/2025

**SELECTION DE PRESTATAIRES POUR L'ACQUISITION DE MODULES
E-LEARNING SUR ÉTAGÈRE POUR LE CENTRE OUEST AFRICAIN DE
FORMATION ET D'ETUDES BANCAIRES (COFEB) DE LA BANQUE
CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO)**

DÉCEMBRE 2025

PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Préambule

Le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) est le Centre de formation et de recherche de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Il a été créé le 5 août 1977. Depuis 2019, le COFEB a connu une transformation institutionnelle qui a élargi sa mission à la recherche scientifique et aux actions de partenariat. A ce titre, le COFEB réalise et publie des études sur de nombreux sujets d'intérêt pour la BCEAO, les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et l'écosystème bancaire et financier.

Cette évolution traduit l'ambition des Autorités de la BCEAO de faire du Centre une Institution de référence sur l'échiquier africain et mondial.

SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du dossier d'appels d'offres.

Toutefois, les entreprises suspendues ou impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel d'offres.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêts devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

I.2. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.3. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA.

I.4. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux priviléges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.5. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

Ainsi, l'absence dudit document dans le dossier de soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, le cas échéant.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.9. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourrait faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra prendre en compte tous les frais liés à la prestation.

I.10. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante. Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.11. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ressortira la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de toute offre, à la discrétion de la BCEAO.

I.12. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général du Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.13. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

I.14. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) lance un appel d'offres en vue de l'acquisition de ressources pédagogiques numériques. Ce marché vise la fourniture de modules e-learning sur étagère, assortie d'un achat définitif et perpétuel.

Ces modules, techniquement compatibles avec les standards LMS du marché, sont destinés au renforcement des capacités du personnel de la BCEAO et viendront enrichir l'offre de formation continue de l'Institution.

2.1. Objet du marché

Le présent appel d'offres a pour objet l'acquisition, en mode licence perpétuelle (« à vie »), de cinq (5) modules e-learning sur étagère portant sur les thèmes suivants :

1. Les fondamentaux de la blockchain ;
2. Les fondamentaux de l'intelligence artificielle (IA) et du big data ;
3. Prise de parole en public ;
4. Mieux gérer le stress ;
5. Développer son leadership.

Les modules doivent être livrés sous forme de paquetage ZIP (SCORM 1.2) compatible avec les plateformes LMS standards (spécifiquement Moodle). Les modules devront être testés pendant une durée définie d'un commun accord entre le soumissionnaire retenu et le COFEB afin de s'assurer de leur bon fonctionnement, de la remontée du score et du statut de complétion. Les modules fournis devront être personnalisables avec l'intégration des éléments de charte graphique et d'identité visuelle de la BCEAO et du COFEB.

2.2. Allotissement

Le présent dossier d'appel d'offres est réparti en cinq (5) **lots distincts** :

- **Lot 1** : module portant sur “Les fondamentaux de la blockchain” ;
- **Lot 2** : module portant sur “Les fondamentaux de l'intelligence artificielle (IA) et du big data” ;
- **Lot 3** : module portant sur “Prise de parole en public” ;
- **Lot 4** : module portant sur “Mieux gérer le stress” ;
- **Lot 5** : module portant sur “Développer son leadership.

Les cabinets peuvent soumissionner à un (1) ou plusieurs lots, mais devront présenter une offre distincte pour chaque lot.

2.3. Prestations attendues

Le prestataire devra fournir pour chacun des modules :

- une licence d'utilisation illimitée et perpétuelle pour la BCEAO ;
- les fichiers sources SCORM (obligatoire) ;
- un guide d'intégration technique si besoin ;
- un accompagnement à l'intégration si besoin ;
- une mise à jour du contenu dès qu'elle est disponible.

Ci-dessous, les spécifications attendues pour chaque module :

- **Calibrage temporel** : La granularité du contenu devra offrir un temps de formation effectif situé entre 30 minutes et 120 minutes.
- **Richesse du contenu** : Le parcours devra alterner entre apports théoriques et activités pratiques. Il inclura systématiquement des ressources annexes (vidéos, documents sous divers formats, outils, etc.) et un test de validation des connaissances (quiz sommatif).

- **Qualité linguistique** : Le contenu sera dispensé dans un français courant et soigné. Les narrations devront être assurées par des voix professionnelles naturelles (synthèse vocale proscrite).
- **Ingénierie pédagogique** : Les modules devront démontrer une scénarisation aboutie favorisant l'engagement (activités interactives, gamification, mises en situation) et une ergonomie "Responsive Design" pour une lecture fluide sur tous supports.

2.4. Profil des soumissionnaires

Les soumissionnaires devront avoir le profil ci-après :

- être des éditeurs ou distributeurs agréés de contenus e-learning ;
- justifier d'au moins trois (3) références similaires fournies ;
- fournir un extrait de démonstration (exigé) d'au moins 5 minutes pour chaque module proposé.

2.5. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les **quatre (4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

2.5.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe I**, précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

2.5.2. Offre technique

L'offre comportera une proposition technique détaillée faisant notamment apparaître :

- La capacité organisationnelle et l'expérience générale du cabinet : être un cabinet, un groupe de cabinets ou un centre de formation agréé ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans la formation des adultes ;
- Les références pertinentes ou tous travaux antérieurs pouvant attester de l'expertise acquise dans le domaine ;
- L'approche méthodologique : compréhension de la mission, pertinence des modules proposés, méthodes et outils pédagogiques, etc. ;
- Le planning de réalisation de la mission ;
- L'attestation de cession de licence perpétuelle.

2.5.3. Offre financière

Le prix indiqué par le soumissionnaire devra être libellé en FCFA hors taxes. Il devra être ferme, non révisable et prendre en compte tous les frais liés à la prestation. La proposition financière devra être établie conformément à l'**annexe II** et codée à l'aide d'un mot de passe. Les mots de passe pour accéder aux offres financières ne seront requis que pour les propositions techniques qualifiées.

Toute prestation ou service proposé par le candidat dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

2.6. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

2.7. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse achats.daac@bceao.int au plus tard le **vendredi 16 janvier 2026 à 17 heures TU**, délai de rigueur.

Il est également précisé que les propositions technique et financière devront être séparées en deux fichiers distincts dans un même envoi. La proposition financière devra être codée à l'aide d'un mot de passe. Les mots de passe pour accéder aux offres financières ne seront requis que pour les propositions techniques qualifiées.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envois de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

2.8. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction des Affaires Administratives et de la Communication, par courriel au moins cinq (5) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.zdaac@bceao.int

Toutes les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

2.9. Critères de sélection

Les structures intéressées seront évaluées selon les critères suivants :

1. Capacité organisationnelle et expérience générale : être éditeur ou distributeur agréé de contenus e-learning avec au moins cinq (5) ans d'expérience ;
2. Expériences spécifiques dans la création de modules de formation sur étagère : avoir au moins trois (3) références de réalisation de projets similaires (attestation de bonne exécution) ;
3. Equipe projet : Qualification, expérience des intervenants proposés pour le suivi ;
4. Approche méthodologique : Compréhension des objectifs de la mission ; Description de la méthode de travail proposée ; Pertinence des extraits de modules proposés, Pertinence du planning indicatif... ;
5. Attestation autorisant la cession ou vente de licences perpétuelles.

2.10. Modalités de paiement

En cas d'attribution, le règlement de la facture interviendra selon les modalités ci-après :

- cinquante pour cent (50%) au démarrage de la mission ;
- cinquante pour cent (50%) à la fin de la mission.

DEUXIÈME PARTIE : ANNEXES

ANNEXE I : Lettre de soumission (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MADAME LE DIRECTEUR DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DE LA COMMUNICATION

BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

Objet : *[Indiquer l'objet de l'appel d'offres]*

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre pour *[Indiquer l'objet de l'appel d'offres]*.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du *[Indiquer la date limite de dépôt des offres]*.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel d'offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres au prix indiqué dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, le prix mentionné restera ferme pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarés inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

ANNEXE II : Formulaire de Décomposition offre financière (*à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans l'offre financière*)

Le montant doit inclure tous les coûts liés à la prestation.

Montant de l'offre :

Description	Prix (HT)

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement) :